

ACCELER'EMPLOI ACL

Objectif(s)

- Permettre un retour rapide à un emploi durable au plus tard dans les 5 mois qui suivent la prestation.
- Booster les actions de recherche d'emploi

Durée

Prestation de 2 mois – 60 jours calendaires non renouvelables complétés par un suivi post prestation de 3 mois

Public concerné

Demandeurs d'emploi jeunes et adultes

Pré-requis

Demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel clair et réaliste sans frein périphérique. Maîtriser les savoirs être professionnels et les codes de l'entreprise. Etre autonome dans les recherches d'emploi et au niveau numérique.

Conditions d'accès

Modalité et délais d'accès

Sur prescription d'un conseiller Pôle emploi ou auto positionnement via votre espace personnel. La prestation démarre dans un délai maximum de 10 jours après l'entretien collectif.

Tarif/Financement : Cette action est financée par Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi : Pour être conseillé dès à présent, contactez votre agence ou votre conseiller Pôle emploi.

Statut : Vous conservez votre statut de demandeur d'emploi

Organisation

Prestation collective à commande individuelle pour un groupe de 15 personnes prévoyant des temps collectifs au sein de la même promotion et des temps individuels.

Méthode

La prestation s'appuie sur une dynamique de groupe afin de favoriser les échanges et le partage d'expérience.

Elle comprend :

- Un entretien collectif d'adhésion (1 h 30)
Présentation des objectifs, du rythme, du contenu
Recueil des adhésions et contractualisations

Modalités pédagogiques

Un parcours semi-intensif les 4 premières semaines :

- 6 ateliers de 3 H chacun donc les deux premiers sur une journée avec un repas en commun (pris en charge par l'OF)
- Des entretiens individuels à la demande
- Des challenges à réaliser dans le cadre de démarches personnelles et/ou dans le cadre de travaux collaboratifs au sein des espaces de co-working
- Participation à un événement entreprise

Modalités pédagogiques

Un parcours extensif les 4 dernières semaines : intensification de la mise en action

- Au moins 2 ateliers optionnels de 3 H chacun
- Un suivi hebdomadaire et des entretiens individuels à la demande
- Des challenges à réaliser dans le cadre de démarches personnelles et/ou dans le cadre de travaux collaboratifs au sein des espaces de co-working
- Participation à au moins un évènement entreprise

Suivi -Evaluation

Une grille d'auto évaluation permettant de mesurer sa progression sera renseignée en début et fin d'action permettant d'ajuster le contenu du plan d'action et permettre également, si nécessaire, une prise de relais par Pôle Emploi.

Un suivi à 3 mois sera réalisé par votre conseiller.

Accessibilité

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

- Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...
- Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps de PMSMP adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

Le recours à des intervenants et/ou dispositifs extérieurs et complémentaires comme les PAS de l'AGEFIPH, sur demande du prescripteur.

Lieux d'intervention

Limoges - Bellac - Brive – Tulle – Guéret - Libourne

Contact

05 55 79 06 06 – contact@groupe-fel.fr